

La Ville de Vaudreuil-Dorion recevra jusqu'à 11 h le 1^{er} novembre 2018 des soumissions pour des travaux de construction d'égout pluvial, d'aqueduc, d'égout sanitaire et de structure de rue sur une partie des rues Phil-Goyette et Maurice-Richard dans la Ville de Vaudreuil-Dorion.

L'étendue des travaux consiste en la construction de :

- Réseaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial;
- Structures de chaussée;
- Bordures et trottoirs;
- Pavage et marquage;
- Éclairage routier.

Les travaux doivent se réaliser en deux étapes distinctes, soit :

- 1^{re} étape – Automne 2018 : Services municipaux;
- 2^e étape – Printemps 2019 : Pavage, bordures/trottoirs et éclairage immédiatement après la période de dégel.

Documents

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer, à compter du 17 octobre 2018, les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1-866-669-7326 ou au 514-856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Garantie de soumission et de contrat

L'Entrepreneur général doit inclure dans sa soumission :

- Un chèque visé, tiré d'une banque canadienne à charte, d'une banque d'épargne, d'une caisse populaire faisant affaires au Québec et payable au nom du Maître de l'ouvrage ou un cautionnement de soumission émis par une compagnie d'assurance au montant de dix pour cent (10 %) du total de la soumission. La garantie de soumission doit être valide pour quatre-vingt-dix (90) jours.
- Une lettre d'intention émise par une compagnie d'assurance confirmant que si le contrat est accordé et accepté, elle émettra en faveur du Maître de l'ouvrage, un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun pour cinquante pour cent (50 %) du contrat d'entreprise. La caution devra renoncer aux bénéfices de discussions.

Conditions

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations qui détiennent une licence en vertu de la Loi du bâtiment et qui auront obtenu les documents d'appel d'offres directement du SÉAO sont admises à soumissionner.

L'Entrepreneur devra obligatoirement compléter et signer la déclaration du soumissionnaire contenue aux documents d'appel d'offres, à défaut de quoi sa soumission sera rejetée. Les soumissions seront remises, en trois (3) exemplaires dans une enveloppe scellée portant mention : « Prolongement des rues Phil-Goyette phase 2 et Maurice-Richard phase 2, Appel d'offres n° 401-110-18-R1691/1754/1742/0 » au bureau du Greffier à l'hôtel de ville au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 7E6, avant **11 h le 1^{er} novembre 2018** et seront ouvertes publiquement le même jour, immédiatement après 11 h.

Le présent appel d'offres est assujéti à l'Accord de libre-échange canadien (ALEC), à l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO) et à l'Accord de libération des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQNB).

Adjudication

La Ville de Vaudreuil-Dorion ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucuns frais, ni aucune obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Pour toute information supplémentaire, veuillez adresser vos demandes par courrier électronique à l'adresse soumissionsst@ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

Donné à Vaudreuil-Dorion ce dixième (10^e) jour du mois d'octobre deux mille dix-huit (2018).

Sylvain Charland, ing.
Chef de division – Génie et environnement
Ville de Vaudreuil-Dorion